



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Affaire suivie par  
michael.gamarde@moselle.gouv.fr  
03 87 34 34 31

Metz, le 2 avril 2019

La responsable de l'Unité Police de l'eau

à

SCI I2A  
9A Rue de la Fontaine  
57645 Montoy-Flanville

**Objet :** Dossier de régularisation de l'étang de la SCI I2A sur la commune de VERNEVILLE (57)  
Accord immédiat

**Réf :** Dossiers instruits\_en cours\Pisciculture\_Plan eau-Etang\VERNEVILLE

**PJ :**  
- Récépissé de déclaration  
- Arrêté de prescriptions générales de la rubrique 3.2.3.0  
- Arrêté de prescriptions générales de la rubrique 3.2.4.0

Madame, Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **régularisation de l'étang de la SCI I2A sur la commune de VERNEVILLE (57)**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 02/04/2019
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2019-00163
- Dossier réalisé par : SCI I2A

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ». Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Vernéville où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Copie transmise pour information :**  
- Mairie de Vernéville

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER